



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22072092***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**10 JUIN 2022**

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0442 057 605**

Nom

(en entier) : **CDC - CDMAT**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **RUE DU BOUT DE LA HAUT 460, 7390 QUAREGNON****Objet de l'acte : DEMISSION****PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE****DU 12 MAI 2022**

Conformément aux prescriptions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue ce jour au siège social de la société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur NAMUR Patric.

La totalité des parts représentatives du capital étant présente, l'assemblée est reconnue apte à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Démission d'administrateur

A l'unanimité, l'assemblée :

1° Accepte la démission de Monsieur CASULA Paolo de son poste d'administrateur avec effet au 30 juin 2022, et lui donne décharge pour son mandat exercé à compter de cette date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Le Président

NAMUR Patric

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/06/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).